

Appel à projets innovants 2019 pour les TPE/PME* « Mécanique / Métallurgie »

1. Contexte :

Grenoble Alpes Métropole, l'agence EDF une rivière un territoire sud Isère Drôme, les Communautés de Communes Le Grésivaudan et Pays Voironnais, le pôle de compétitivité ViaMéca, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble, ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre aux entreprises, notamment les TPE/ PME de la filière de la mécanique/métallurgie de développer des innovations structurantes. Fort du succès des trois éditions précédentes qui ont permis l'accompagnement de 32 projets pour une aide cumulée de prêt de 300 000 €uros, les partenaires engagés pour le développement de la filière ont souhaité relancer un nouvel appel à projet en 2019. Le principal résultat attendu de ces projets est la création de valeur ajoutée au travers d'une démarche d'innovation visant un accroissement de la compétitivité.

Avec le soutien Technique :



2. Calendrier :

L'appel à projets sera officiellement ouvert du 15 Avril au 24 Juin 2019.

La clôture de l'appel à projets pour le dépôt des candidatures sera donc effective au plus tard le **24 Juin 2019 à 12H00.**

Le comité de sélection des projets se réunira le **Vendredi 28 Juin 2019** pour statuer sur les dossiers retenus. **L'entreprise obtiendra une réponse au plus tard le Vendredi 12 Juillet.**

Les dépenses éligibles sont les **dépenses réalisées sur la période du 25 Juin 2019 au 28 Février 2020** après acceptation du dossier en comité de sélection. L'éligibilité des dépenses sera effective à compter de la date de dépôt du dossier de candidature

3. Projets éligibles :

Les projets recevables sont les projets à caractère innovant présentés par les TPE/PME* de tout secteur d'activité, dont l'établissement demandeur se situe sur le territoire des financeurs. Pour être éligibles, les projets doivent porter sur des domaines d'innovation **de la filière mécanique/métallurgie**, en lien avec les activités du pôle de compétitivité ViaMéca (www.viameca.fr)

Une priorité sera donnée aux projets des entreprises primo-innovantes.

Exemples de types de projets :

- Qualification de nouveaux procédés, prototypage, études techniques, marchés, .. ;
- Développements de nouveaux produits, services, accès à de nouveaux marchés,
- Toutes démarches d'innovation produit, process, services intégrant soit le design, l'écoconception ou le développement durable...

* La définition européenne de la « PME » s'appliquera pour la phase faisabilité (moins de 250 salariés, CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, ou bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros).

**Correspond au périmètre géographique de couverture des partenaires financeurs*

Avec le soutien financier :



4. Accompagnement proposé :

Les projets qui seront retenus dans cet appel à projets pourront bénéficier d'un accompagnement dans deux phases distinctes de leur développement, pas nécessairement cumulatives :

- ◆ **la phase de faisabilité (objet du dispositif) :** Cette phase permettra la structuration du projet avec le concours d'une ou plusieurs structures extérieures proposées par le demandeur et qualifiées par les partenaires de l'Appel à projet. Si le porteur de projet n'a pas identifié de partenaires pour l'aider dans la réalisation de son projet, les partenaires s'engagent à trouver cette compétence externe. Ces structures peuvent être publiques (laboratoires, universités, écoles d'ingénieurs, centres techniques, ...) ou privées. Une autre entreprise disposant d'une fonction « étude » (permanente ou occasionnelle) peut également intervenir en tant que structure extérieure.

Exemples de prestations :

- caractérisation d'un produit ou d'un procédé (essai, expertise, adéquation normative, test...)
- étude de marché,
- étude technique de faisabilité, prototypage, etc...
- étude de design,
- étude d'écoconception,
-

- ◆ **la phase de réalisation (hors du dispositif) :** Dans le cas d'une faisabilité démontrée (soit à l'issue de la phase 1 objet du présent appel à projet, soit s'agissant de projet à maturité présenté par l'entreprise directement en phase 2), ViaMéca et/ou Bpifrance Financement pourront accompagner les projets éligibles dans leur phase de réalisation en fonction de leur caractère collaboratif ou individuel.

Ces phases de développement pourront être complétées tout au long du projet par des sessions de sensibilisation sur des thématiques pouvant aider les entreprises à mieux formaliser leurs projets de développement futurs (Propriété industrielle et protection juridique, intelligence économique, écoconception, design, sécurité des informations, approche stratégique des marchés, financement de l'innovation, gestion de la production...). Le programme sera défini suivant les attentes des participants à l'appel à projets et suivant les recommandations du comité de sélection des projets.

Les entreprises seront suivies tout au long de la démarche par le Conseiller entreprise du partenaire concerné. Le Conseiller accompagnera l'entreprise dans les différentes étapes identifiées, en alertant le chef de projet sur les points clés de sa mise en œuvre, tout au long de celle-ci. Il reste l'interlocuteur de référence au cours du projet et intervient en toute **confidentialité**.

Un regard attentif sera donné aux besoins globaux de l'entreprise afin d'orienter le dirigeant vers les dispositifs de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat qui pourraient correspondre à ses attentes.

5. Promotion du dispositif auprès des entreprises :

Les entreprises seront informées du dispositif à travers différents modes de communication :

- ✓ Communauté Ecobiz de la CCI de Grenoble
- ✓ E-mailing
- ✓ Newsletter
- ✓ Sites web
- ✓ Magazine
- ✓ Presse
- ✓ Réunions d'information
- ✓ Rendez-vous en entreprise

Les partenaires mobiliseront l'ensemble des réseaux d'entreprises et acteurs économiques du territoire.

6. Taux de financement du projet :

L'objectif de cet appel à projets innovants est de prendre en charge en partie la **phase de faisabilité** et ainsi réduire le risque pour l'entreprise.

- ⇒ Présentation d'un projet faisant appel aux compétences du département de l'Isère (Enseignement supérieur, centre technique, entreprises) prise en charge de **80% de la phase faisabilité plafonnée à 10 000 € HT**. Plusieurs prestations externes peuvent être prises en charge.

7. Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées à des **prestations externes**.

Les dépenses doivent être réalisées sur la période **du 25 Juin 2019 au 28 Février 2020** après acceptation du dossier en comité de sélection.

8. Critères d'éligibilité des projets :

Les projets devront respecter les critères suivants :

Avec le soutien financier :

Critères	Non	Oui	Commentaires
L'entreprise est située sur le territoire des financeurs (Bassin Grenoblois, Grésivaudan, Pays Voironnais, Sud Isère)			
L'entreprise est une TPE ou une PME			
L'entreprise n'a pas bénéficié de plus de 200 K€ sur ses 3 derniers exercices.			
Le projet est en lien avec la filière mécanique/métallurgie			
Le projet présente un caractère innovant (technique, produit et/ou service)			
Les dépenses seront réalisées entre le 24 Juin 2019 et le 28 Février 2020			
La présentation d'au moins un devis			

9. Critères d'appréciation des projets :

Critères	Non --	Plutôt non -	Plutôt oui +	Oui ++	Commentaires
Entreprises ayant déjà obtenue des aides à l'innovation					
Caractère innovant du projet					
Projet faisant appel à des acteurs du territoire.					Taux d'intervention de 80%
Cohérence du projet vis-à-vis de la stratégie de l'entreprise					Si non, orientation vers le dispositif d'accompagnement adéquat
Equilibre du budget					
Phasage et planning du projet					
Etat de l'art, analyse de la concurrence					
Perspectives de mise sur le marché					
Protection en Propriété Industrielle du projet (brevet, marque, D&M)					
Capacité de l'entreprise à mener ce projet					
Nombre d'emplois créés et retombées économiques					

10. Instruction des candidatures :

➤ **Elaboration des dossiers :** le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise
- les devis des structures proposés pour les études de faisabilité
- la liste des aides envisagées sur le projet (le cas échéant)
- un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales

DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE DEMANDÉES SI LE PROJET EST RETENU.

➤ **Dépôt des dossiers :**

Les dossiers doivent être adressés **par mail exclusivement** à :

ViaMéca

Philippe Baizet

p.baizet@viameca.fr

06 46 71 08 52

qui se chargera de leur diffusion auprès des membres du Comité de Sélection après vérification de la recevabilité des candidatures.

La recevabilité sera confirmée par mail par ViaMéca et signifie :

- que l'entreprise est inscrite au RCS ou RM,
- un engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales,

➤ **Sélection des dossiers**

Un Comité de Sélection, composé de représentants des financeurs et des partenaires sélectionnera les dossiers appelés à engager la phase de faisabilité.

Tous les dossiers seront accompagnés jusqu'à leur maturité optimum.

Ceux ne répondant pas aux critères de sélection pourront être réorientés vers d'autres structures pour permettre le développement de leur projet.

Toutes les personnes pouvant avoir accès aux projets seront tenues au secret professionnel et s'engagent en leur nom personnel à n'utiliser ces informations confidentielles que pour les besoins de l'exécution desdits travaux, et à ne pas les reproduire sous quelque forme que ce soit, ni à les communiquer à des tiers, ni à divulguer tout ou partie de ces informations confidentielles, y compris les résultats.

11. Modalités de paiement :

Le porteur fournira à ViaMéca :

Une fois l'entreprise sélectionnée, une convention de financement sera rédigée et signée avec ViaMéca. L'aide sera versée aux entreprises sur fourniture des éléments ci-dessous

- Signature de la convention
- Factures acquittées de sous traitance liées au projet.
- Facture de votre société adressée à ViaMéca du montant de l'aide perçue
- Attestation de votre expert-comptable justifiant du non dépassement de la règle des Minimis (Explication et consignes à l'aide du lien : <http://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>).
-
- La fiche de restitution de l'étude de faisabilité.

12. Les partenaires de l'appel à projets :

Partenaires co-porteurs : Grenoble Alpes Métropole, EDF Une rivière un territoire, ViaMéca,

Partenaires financeurs : Grenoble Alpes Métropole, EDF Une rivière un territoire, les Communautés de commune Le Grésivaudan et Pays Voironnais, le Crédit Mutuel.

Partenaires techniques : CMA de l'Isère, CCI de Grenoble, Direccte, Bpifrance, INPI et le Cetim.